



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 7 OCTOBRE 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert le 7 octobre 2019 à 19 h 30.

Sont présents :  
Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
Madame la conseillère Julie Guilbeault  
Madame la conseillère Nathalie Laprade  
Madame la conseillère Josée Lampron  
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence du maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :  
Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
Monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau  
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
  - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2019
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle
  - 4.2 Adoption du calendrier des séances du conseil 2020
  - 4.3 Dépôt du bordereau de correspondance
  - 4.4 Abroger la résolution numéro 385-2019 : Autorisation pour la tenue d'une activité et la négociation d'une entente avec le Club de golf du Lac-Saint-Joseph: Tournoi de golf du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
  - 4.5 Dépôt d'un procès-verbal de correction: 481-2019
  - 4.6 Dépôt de la liste des engagements financiers
  - 4.7 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
  - 4.8 Affectation de l'excédent de fonctionnement pour expropriation : Parc industriel phase 3
  - 4.9 Adoption d'un règlement pourvoyant à abroger le règlement numéro 1457-2019 modifiant le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement afin de réglementer le stationnement public de la nouvelle Bibliothèque Anne-Hébert
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1 Autoriser le paiement : Projet de développement domiciliaire CF Jacobs inc.
  - 5.2 Autorisation de déboisement du lot 6 260 311 : Parc industriel
  - 5.3 Adoption du règlement final : Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 1259-2014 de façon à modifier la terminologie pour le terme « maison unimodulaire »
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 6.1 Aucun



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

**7. PARCS ET BÂTIMENTS**

- 7.1 Octroi de contrat en mécanique et en électricité de gré à gré (25 000 \$ et moins chacun) pour : Directive de changement ME-16 (Bibliothèque Anne-Hébert)
- 7.2 Libération de la deuxième moitié de la retenue contractuelle : Prolongement et réfection de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse »

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 8.1 Aucun

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Aucun

**10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Octroi d'une subvention : 50e anniversaire du Club de l'âge d'or

**11. TRANSPORT**

- 11.1 Autoriser le paiement numéro 2 : Réfection de bordures et correction du drainage secteur rue du Grégou
- 11.2 Ouverture de rue : Prolongement de la rue Elzéar-Bertrand
- 11.3 Octroi de contrat de gré à gré (25 000 \$ à 101 000 \$) pour : Achat de sel de déglacage
- 11.4 Octroi de contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour: Dénéigement de la rue des Sapins et du Vieux-Chemin
- 11.5 Octroi de contrat de gré à gré (25 000 \$ à 101 000 \$) pour : Achat d'un camion de travail
- 11.6 Autorisation de signature d'un addenda : Entente intermunicipale de voirie d'hiver à Fossambault-sur-le-Lac
- 11.7 Autoriser le paiement numéro 5 : Réfection de la route de la Jacques-Cartier
- 11.8 Approbation de directives de changement : Travaux de réfection de la route Jacques-Cartier et de la rue Vanier

**12. AUTRES SUJETS**

- 12.1 Aucun

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE  
ET CONSTATATION DU QUORUM**

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, la séance du 7 octobre 2019 est ouverte.

499-2019

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

500-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Tel que prescrit l'alinéa 7 de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, nouvellement introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), le directeur général et greffier, Marcel Grenier dépose le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

501-2019 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020

**ATTENDU** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent calendrier de ses séances ordinaires devant être tenues durant l'année 2020 :

Lundi 13 janvier 2020  
Lundi 27 janvier 2020  
Lundi 10 février 2020  
Lundi 24 février 2020  
Lundi 9 mars 2020  
Lundi 23 mars 2020  
Mardi 14 avril 2020  
Lundi 27 avril 2020  
Lundi 11 mai 2020  
Lundi 25 mai 2020  
Lundi 8 juin 2020  
Lundi 22 juin 2020  
Lundi 13 juillet 2020  
Lundi 10 août 2020  
Lundi 14 septembre 2020  
Lundi 28 septembre 2020  
Mardi 13 octobre 2020  
Lundi 26 octobre 2020  
Lundi 9 novembre 2020  
Lundi 23 novembre 2020  
Lundi 14 décembre 2020

Les séances débutent à 19 h 00. Ce calendrier n'inclut pas les ajournements, ni les séances extraordinaires.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

502-2019

**ABROGER LA RÉOLUTION NUMÉRO 385-2019 : AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ ET LA NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DE GOLF DU LAC-SAINT-JOSEPH: TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'abroger la résolution numéro 385-2019 adoptée à la séance du 8 juillet 2019 concernant le projet : Autorisation pour la tenue d'une activité et la négociation d'une entente avec le Club de golf du Lac-Saint-Joseph, vu le manque de participants;

**ATTENDU** le rapport de madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, en date du 30 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'abroger la résolution numéro 385-2019.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION: 481-2019**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier dépose un procès-verbal de correction indiquant qu'il a ajouté la mention « plus taxes » après le montant de la dépense dans la résolution numéro 481-2019. Cette mention était présente dans le sommaire décisionnel mais n'a pas été reproduite dans la résolution.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 2 octobre 2019, laquelle comprend 187 commandes au montant de 275 424,33 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 30 septembre 2019, laquelle totalise la somme de 2 574 213,48 \$.

503-2019

**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT POUR EXPROPRIATION : PARC INDUSTRIEL PHASE 3**

**ATTENDU** que l'acquisition d'un terrain sis sur le lot 5 352 197 était nécessaire pour aménager un bassin de rétention et protéger un milieu humide comme requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans un certificat d'autorisation émis à la Ville pour l'ouverture de la phase 3 de son parc industriel;

**ATTENDU** la résolution 512-2013 qui a autorisé le versement de 34 300 \$ représentant le montant de l'indemnité provisionnelle, équivalent à 70 % de la valeur estimée de l'immeuble exproprié à cette date;

**ATTENDU** qu'en prévision d'un règlement sur la valeur finale de l'immeuble, il serait approprié d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement afin de prévoir cette dépense;

**ATTENDU** le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 2 octobre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise une affectation au montant de 34 700 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté afin de prévoir le versement final de l'indemnité pour expropriation du terrain sis sur le lot 5 352 197.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

504-2019 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1457-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2003 RELATIF AU STATIONNEMENT AFIN DE RÉGLEMENTER LE STATIONNEMENT PUBLIC DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 septembre 2019;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-165-2019 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 23 septembre 2019;

**ATTENDU** que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre l'APR et le règlement final;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent règlement.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1489-2019**

**ARTICLE 1. ABROGATION**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 1457-2019 modifiant le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement afin de réglementer le stationnement public de la nouvelle Bibliothèque Anne-Hébert.

**ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 7 OCTOBRE 2019.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

505-2019 **AUTORISER LE PAIEMENT : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CF JACOBS INC.**

**ATTENDU** que lors de la réalisation de sa première phase des travaux, la compagnie CF Jacobs inc. a construit des infrastructures d'égout sanitaire pour permettre le raccordement de son développement au réseau d'égout de la route de Fossambault;

**ATTENDU** que les infrastructures mises en place ont permis la réalisation du projet de développement de la rue du Quartz par Développement SC inc.;

**ATTENDU** que l'entente de développement signée avec Développement SC inc. prévoyait que la compagnie allait verser à la Ville un montant de 33 452,00 \$ représentant sa part d'utilisation des infrastructures d'égout construites par CF Jacobs inc.;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

**ATTENDU** que ce montant a été reçu;

**ATTENDU** qu'il y aurait maintenant lieu d'autoriser le versement du montant;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 25 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'un montant de 33 452,00 \$ à la compagnie CF Jacobs inc.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 55-136-00-005 (Dépôt de garantie).

**ADOPTÉE**

506-2019

**AUTORISATION DE DÉBOISEMENT DU LOT 6 260 311 : PARC INDUSTRIEL**

**ATTENDU** la résolution 458-2019 acceptant l'offre d'achat déposée par Pomerleau Les Bateaux pour l'achat du lot 6 260 311 situé dans le parc industriel;

**ATTENDU** que l'acheteur sera maintenant 9334-0792 Québec inc. au lieu de Pomerleau Les Bateaux ;

**ATTENDU** le délai requis pour la signature de l'acte de vente;

**ATTENDU** la preuve de financement hypothécaire soumise par l'acheteur;

**ATTENDU** l'addenda à l'offre d'achat fixant les conditions de l'autorisation de déboisement du lot 6 260 311 ;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé, en date du 1 octobre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise 9334-0792 Québec inc. à procéder au déboisement du lot 6 260 311 en vue de la réalisation du projet de construction soumis par l'acheteur.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'amender la résolution 458-2019 afin de préciser que l'acheteur du lot 4 260 311 sera maintenant 9334-0792 Québec inc. au lieu de Pomerleau Les Bateaux et de procéder aux corrections de l'offre d'achat qu'impose ce changement.

**ADOPTÉE**

507-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL : RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À MODIFIER LA TERMINOLOGIE POUR LE TERME « MAISON UNIMODULAIRE »**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 9 septembre 2019;

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement numéro APR-164-2019 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 septembre 2019;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 septembre 2019 à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**ATTENDU** que ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**ATTENDU** que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier a précisé la seule modification qui a été effectuée entre l'APR et le règlement final;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement : Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 1259-2014 de façon à modifier la terminologie pour le terme « maison unimodulaire »

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1490-2019**

**ARTICLE 1.** Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1490-2019 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À MODIFIER LA TERMINOLOGIE POUR LE TERME « MAISON UNIMODULAIRE ».

**ARTICLE 2.** L'article 1.6 est modifié en ajoutant, après la phrase de la définition de « Maison unimodulaire », la 2<sup>e</sup> phrase suivante :

Une habitation construite sur place et de forme rectangulaire est considérée comme maison unimodulaire.

**ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 7 OCTOBRE 2019.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

508-2019

**OCTROI DE CONTRAT EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS CHACUN) POUR : DIRECTIVE DE CHANGEMENT ME-16 (BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT)**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat à la compagnie PG Ventilation inc. pour l'installation d'un déshumidificateur, tel que demandé dans la directive ME-16 préparée par la firme LGT pour le projet de construction de la Bibliothèque Anne-Hébert;

**ATTENDU** que l'offre de service soumise par la compagnie PG Ventilation inc., en date du 23 septembre 2019, est au montant de 3 300,00 \$, plus taxes;

**ATTENDU** qu'il y aurait également lieu d'octroyer un contrat à la compagnie Éclairage Architectural pour le raccordement électrique du déshumidificateur;

**ATTENDU** que l'offre de service soumise par la compagnie Éclairage Architectural, en date du 16 septembre 2019, est au montant de 4 327,65 \$, plus taxes;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

**ATTENDU** qu'il y aurait finalement lieu d'octroyer un contrat à la compagnie Honeywell pour effectuer les modifications requises au système de contrôle et à la programmation;

**ATTENDU** que l'offre de service soumise par la compagnie Honeywell, en date du 26 septembre 2019, est au montant de 1 824,00 \$, plus taxes;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 25 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU :**

- d'octroyer un contrat à la compagnie PG Ventilation inc. pour l'installation d'un déshumidificateur à la Bibliothèque Anne-Hébert au montant de 3 300,00 \$, plus taxes;
- d'octroyer un contrat à la compagnie Éclairage Architectural pour le raccordement électrique du déshumidificateur à la Bibliothèque Anne-Hébert au montant de 4 327,65 \$, plus taxes;
- d'octroyer un contrat à la compagnie Honeywell pour effectuer les modifications requises au système de contrôle et à la programmation au montant de 1 824,00 \$, plus taxes.

Les détails des contrats apparaissent aux offres de service.

Le coût total des contrats est établi à 9 451,65 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

509-2019

**LIBÉRATION DE LA DEUXIÈME MOITIÉ DE LA RETENUE CONTRACTUELLE :  
PROLONGEMENT ET RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE « LE CHEMIN DE LA  
LISEUSE »**

**ATTENDU** que les travaux de prolongement et de réfection de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse » ont été complétés et que toutes les déficiences ont été corrigées;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de la deuxième moitié de la retenue contractuelle à la compagnie Excavation ETR inc. relativement aux travaux de réfection de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse »;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 25 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement de la deuxième moitié de la retenue contractuelle à la compagnie Excavation ETR inc. au montant de 17 603,49 \$, taxes incluses, relativement aux travaux de réfection de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse ».

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur, car toutes les quittances ont été reçues.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire numéro 55-161-00-001 (Retenue à comptabiliser).

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**510-2019 OCTROI D'UNE SUBVENTION : 50E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR**

**ATTENDU** que le Club de l'âge d'or Ste-Catherine inc. fêtera le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en 2020;

**ATTENDU** qu'un souper et une soirée commémorative seront organisés pour souligner l'événement;

**ATTENDU** que cette activité aura lieu au centre socioculturel Anne-Hébert;

**ATTENDU** la demande d'aide financière déposée par le conseil d'administration du Club de l'âge d'or Ste-Catherine inc.;

**ATTENDU** qu'à l'unanimité, les membres de la Commission sports, loisirs, culture et vie communautaire recommandent au conseil municipal d'accepter les montants demandés par le Club de l'âge d'or Ste-Catherine inc., pour souligner son 50<sup>e</sup> anniversaire;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 30 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'octroyer au Club de l'âge d'or Ste-Catherine inc., une subvention de 2 075,00 \$, payable en 2020;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser l'utilisation gratuite des salles du Centre socioculturel Anne-Hébert pour la tenue du souper et de la soirée commémorative du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Club de l'âge d'or Ste-Catherine inc.;

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** que cette dépense devra être budgétée dans le poste 02-701-96-991 (soutien aux organismes) pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

**511-2019 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 2 : RÉFECTION DE BORDURES ET CORRECTION DU DRAINAGE SECTEUR RUE DU GRÉGOU**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro 2 à la compagnie Civilex inc. relativement aux travaux de réfection des bordures et correction du drainage dans le secteur de la rue du Grégou;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 12 septembre 2019;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 23 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 2 à Les Consultants Civilex inc. au montant de 169 804,15 \$ relativement aux travaux de réfection des bordures et correction du drainage dans le secteur de la rue du Grégou. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 août 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1451-2018, sous-projet 01.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

512-2019 **OUVERTURE DE RUE : PROLONGEMENT DE LA RUE ELZÉAR-BERTRAND**

**ATTENDU** que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, le prolongement de la rue Elzéar-Bertrand sise sur une partie du lot 6 260 308;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 26 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

**ET RÉSOLU** que ce conseil décrète l'ouverture du prolongement de la rue Elzéar-Bertrand sur une partie du lot 6 260 308, tel que montré sur un plan préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur, en date du 25 septembre 2019. La partie du lot faisant l'objet des présentes est montrée par un liseré jaune sur ledit plan. Le plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

513-2019 **OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 101 000 \$) POUR : ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour l'achat de sel de déglacage;

**ATTENDU** qu'une quantité approximative de 500 tonnes est prévue pour l'hiver 2019-2020;

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (101 100 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 26 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à la compagnie Sable Marco pour la fourniture de 500 tonnes de sel de déglacage à un prix de 94,00 \$/tonne, plus taxes. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par la compagnie Sable Marco en date du 13 septembre 2019.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont le coût est établi à 47 000,00 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-330-00-629 des budgets 2019 et 2020.

**ADOPTÉE**

514-2019 **OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR: DÉNEIGEMENT DE LA RUE DES SAPINS ET DU VIEUX-CHEMIN**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour le déneigement de la rue des Sapins et du Vieux Chemin pour l'hiver 2019-2020;

**ATTENDU** que l'offre de service de Ferme Victorin Drolet inc. pour le déneigement de la rue des Sapins et du Vieux Chemin, en date du 6 septembre 2019, est au montant de 3 701,06 \$, plus taxes;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 26 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à Ferme Victorin Drolet inc., relativement au déneigement de la rue des Sapins et du Vieux Chemin. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de service déposée par Ferme Victorin Drolet inc. en date du 6 septembre 2019.

Les niveaux de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé : Politique de déneigement - Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses amendements.

Le coût du contrat est établi à 3 701,06 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-330-01-443 des budgets 2019 et 2020.

**ADOPTÉE**

515-2019

**OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 101 000 \$) POUR : ACHAT D'UN CAMION DE TRAVAIL**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (101 100 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que l'offre de prix soumise par Cartier Chevrolet Buick GMC Itée, en date du 19 septembre 2019, est la plus basse;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy, en date du 26 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à Cartier Chevrolet Buick GMC Itée relativement à l'achat d'un camion de travail. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Cartier Chevrolet Buick GMC Itée en date du 19 septembre 2019.

Le prix du contrat est établi à 41 402,00 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1460-2019, sous-projet 02.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur le directeur adjoint aux travaux publics Pierre Roy à signer le contrat à intervenir.

**ADOPTÉE**

516-2019

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA : ENTENTE INTERMUNICIPALE DE VOIRIE D'HIVER À FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser la signature d'un addenda à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour permettre d'ajouter à l'annexe « C » les nouvelles rues ouvertes sur les territoires respectifs;

**ATTENDU** que les modifications sont présentées en rouge;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 27 septembre 2019;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'addenda à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Cet addenda permet le remplacement de l'annexe « C » afin d'y ajouter la rue du Quartz à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

**517-2019      AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 5 : RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser le versement du paiement numéro 5 à Excavation Tourigny inc. relativement aux travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de monsieur Samuel Brochu, de la firme WSP Canada inc., en date du 30 septembre 2019;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 30 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 5 à Excavation Tourigny inc. au montant de 599 443,57 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 septembre 2019, d'une retenue contractuelle de 10 %, d'une retenue spéciale de 3 487,50 \$, plus taxes, et de l'ajout des taxes brutes.

La part à rembourser par le ministère des Transports du Québec pour ce paiement est établie à 251 141,96 \$.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1432-2018, sous-projet 01.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat au paiement numéro 4.

**ADOPTÉE**

**518-2019      APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE VANIER**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'approuver certains changements dans le cadre des travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 30 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'approuver la directive de changements DC-15 et les mémos de chantier 0752, 0753, 1541 et 1547. Le coût de ces changements est établi à 12 764,38 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1432-2018.

**ADOPTÉE**

**AUTRES SUJETS**

Le maire Pierre Dolbec indique aux citoyens que les travaux sur le Chemin La Liseuse sont terminés et invite les citoyens à aller voir ces derniers.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

---

Il mentionne également que le chantier sur la route de la Jacques-Cartier s'est très bien déroulé, qu'il n'y a pas de dépassement de coût pour la Ville et que les délais ont été respectés.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**519-2019 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du 7 octobre 2019.

L'assemblée est levée à 20 h 08.

**ADOPTÉE**

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

---

